



PROCÈS-VERBAL - COMITÉ DIRECTEUR

Date : 27 juin 2026

Lieu : INSEP – 11 avenue du Temblay, 75012 Paris (Salle Barcelone)

Président de séance : M. Hassane SADOK

Secrétaire de séance : Mme. Sybille FORCA

1. OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte par M. Hassane SADOK, Président de la FFTDA, qui souhaite la bienvenue aux membres présents et en présentiel.

2. PRESENTS ET ABSENTS

2.1 Liste d'émargement

N°	NOM	PRÉNOM	FONCTION	COLLÈGE	PARTICIPATION
1	ALAPHILIPPE	Souleyman	Membre	HN/H	Pouvoir à Estelle VANDER ZALM
2	BELLAHCENE	Karim	Membre	Homme	Présent
3	BERNARD	Philippe	Membre	Homme	Présent
4	BROULAND	Jean-Dominique.	Membre	Homme	Présent à distance
5	CHAIZE	Marine	Membre	Femme	Présente
6	COCHET	Maryline	Membre	Femme	Présente
7	COULON	Maggy	Membre	Femme	Pouvoir à Karim GUET
8	COURTENS	Karine	Membre	Femme	Présente à distance // Pouvoir de vote - Hassane SADOK
9	DAGCI	Cengiz	Membre	Homme	Présent
10	FELICITE	Sophie	Membre	Femme	Présente à distance
11	FORCA	Sybille	Membre	Femme	Présente
12	GENTIL	Pascal	Membre	Homme	Présent
13	GUET	Karim	Membre	Homme	Présent
14	KOMOU	Eric	Membre	Enseignant	Présent à distance
15	KONG	Bopha	Membre	Handi Tkd	Pouvoir à Pascal GENTIL
16	LAMINE	Karima	Membre	Arbitre/F	Présente à distance
17	LARABI	Rafika	Membre	Femme	Présente à distance
18	LAUDREN	Bruno	Membre	DA/H	Présent à distance
19	LURON	Isabelle	Membre	DA/F	Présente
20	MAHAOUI	Karim	Membre	Homme	Pouvoir à David ROBERT

N°	NOM	PRÉNOM	FONCTION	COLLÈGE	PARTICIPATION
21	MARCHADIER	Léa	Membre	Femme	Pouvoir à Karim BELLAHCENE
22	NEU	Julie	Membre	Enseignant/F	Pouvoir à Philippe BERNARD
23	ODJO	Denis	Membre	Arbitre/M	Présent
24	RATTIER	Pascale	Membre	Handi Tkd/M	Présente
25	ROBERT	David	Membre	Homme	Présent
26	SADOK	Hassane	Président	Homme	Présent
27	VANDER-ZWALM	Estelle	Membre	HNF	Présente
28	VIGLIONE	Claude	Membre	DA/H	Pouvoir à Hassane SADOK
29	ZAMPI	Joelle	Membre	DA/F	Pouvoir à Hassane SADOK

2.2 Liste des invités présents

N°	NOM	PRÉNOM	FONCTION
	CHARAF	Oriane	Président de la ligue AURA
	DOLLE	Samuel	Président de la ligue Normandie
	EL KAMEL	Mohammed	Président de la ligue Grand Est
	GOKTAS	Ali	Président de la ligue Nouvelle Aquitaine
	LAFORET	Carole	Présidente de la ligue Occitanie
	MALVAULT	Anthony	Président de la ligue PACA
	MARWA	Belhadj	Présidente de la ligue Bourgogne Franche Comté
	MIYAHOUENOU	Joël	Président de la ligue Ile de France
	FILET	Pauline	Responsable Communication
	FURIC	Clémence	Alternante Juriste
	BENNIS	Hamid	Société OOPN

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Validation du Procès Verbal du 21 Février 2026 ;
2. Rôle et fonctionnement des commissions fédérales ;
3. Rôle et fonctionnement du Comité d'organisation des championnats de France ;
4. Discussion sur les modifications des statuts, règlements et commission financière ;
5. Finalisation du calendrier fédéral 2026/2027 ;
6. Modernisation des services fédéraux : dématérialisation des licences et évolution des moyens de paiement - saison 2026/2027
7. Situation financière à juin 2026 ;
8. IFT - Etat d'avancement du projet ;
9. Bureau directeur ;
10. Organigramme de la DTN
11. Point sur le déménagement du siège et la réorganisation de l'équipe salariée ;
12. Sécuriser les pratiques : Déclaration d'intérêts et Signalement
13. Règlement disciplinaire
14. Questions diverses

1. Validation Procès-verbal

Le procès-verbal transmis en amont aux membres du Comité Directeur, ne fait l'objet d'aucune remarque.

Texte mis au vote : Approuvez-vous le procès-verbal du Comité Directeur du 21 février 2026 ?

Résultat : 29 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention

Le PV du 21 février est approuvé.

2.3. Rôle et fonctionnement des commissions fédérales et du Comité d'organisation des championnats de France

L'objectif est de définir les missions politiques relevant des commissions fédérales et les fonctions opérationnelles relevant du comité d'organisation. Le modèle de fonctionnement de la World Taekwondo est cité en référence. Le Comité Directeur conserve le pouvoir de décision sur l'ensemble des propositions des deux instances (commission et comité).

Il est proposé d'étendre ce principe de séparation des fonctions aux autres commissions fédérales.

Texte mis au vote : « Approuvez-vous la définition du rôle et des modalités de fonctionnement des commissions fédérales ? »

Résultat : 27 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Texte mis au vote : Approuvez-vous le rôle et le fonctionnement du comité d'organisation des championnats de France ?

Résultat : 23 voix pour / 2 voix contre / 4 abstentions

La proposition est adoptée à la majorité.

4. Discussion sur les modifications des statuts, règlements et commission financière

La mise à jour des statuts fédéraux est destinée à être adapter aux évolutions de la fédération. Les grandes orientations sont présentées aux membres ayant reçus les documents en amont. Ils sont invités à transmettre leurs remarques et propositions à juridique@fftda.fr.

Ces retours devront faire l'objet d'un nouvel examen lors du prochain Comité Directeur.

Le Président rappelle que les nouveaux statuts seront votés lors de la prochaine Assemblée Générale 2027.

Ce point est présenté à titre de document de travail, sans vote.

5. Finalisation du calendrier fédéral 2026/2027

Les candidatures des ligues souhaitant organiser les compétitions ciblées de la saison 26/27 sont présentées en séance. Leur conformité au cahier des charges devra faire l'objet d'une vérification par **le Comité d'organisation des championnats de France**. Les dates des compétitions sont fixées, seuls lieux d'accueil restent à arrêter. Ils seront proposés lors du prochain Comité Directeur de septembre.

Texte mis au vote : Validez-vous le calendrier sportif pour la saison 2026/2027 ?

Résultat : 29 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention*

La proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Modernisation des services fédéraux : dématérialisation des licences et évolution des moyens de paiement - saison 2026/2027

La dématérialisation des licences présente le double objectif de : réduction des coûts financiers (environ 30 000 € par an) et d'allègement de la charge administrative.

S'agissant du contrôle des inscriptions aux compétitions, des échanges auront lieu sur la création d'une passerelle entre les systèmes « Martial Events » et « Exalto », afin de permettre une vérification de la licence préalablement à toute inscription.

Texte mis au vote : Approuvez-vous la dématérialisation de la licence fédérale à compter de la saison 2026-2027 ?

Résultat : 29 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention

La proposition est adoptée à l'unanimité.

Concernant l'évolution des moyens de paiement, il est proposé de ne plus accepter les règlements par chèque, au profit exclusif des virements et des paiements par carte bancaire, afin de sécuriser les transactions.

Texte mis au vote : Approuvez-vous la suppression du paiement par chèque pour l'ensemble des produits et services fédéraux à compter de la saison 2026-2027, les seuls moyens de paiement acceptés seront les virements bancaires et carte bleue ?

Résultat : 28 voix pour / 0 voix contre / 0 abstention

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. Situation financière à juin 2026

Point reporté en l'absence de la trésorière.

8. IFT - Etat d'avancement du projet

À la suite des échanges avec le CNOSF et le CNPF, le dossier de l'IFT a été réorienté vers un volet formation. L'Institut Français du Taekwondo devient l'Institut de Formation du Taekwondo.

Certaines promesses de subvention initiales ont été fragilisées par les changements intervenus au sein du ministère ainsi que par l'absence de vote du budget de l'État.

Un rendez-vous avec la ministre est prévu le 6 juillet 2026, en vue d'aborder le financement de l'IFT. Le projet est mis en attente dans la perspective du rendez-vous ministériel et de la consolidation des financements ; les parties prenantes (architecte, AMO, mairie) en ont été informées.

Ce point est présenté pour information, sans vote.

9. Bureau directeur

Conformément à l'article 20 des statuts, le Président propose la dissolution de l'ensemble du Bureau Directeur, afin d'améliorer le fonctionnement de l'instance. Les représentants des athlètes ne sont pas concernés par cette dissolution (loi n° 2023-191 du 22 mars 2023).

Texte mis au vote : Approuvez-vous la dissolution du Bureau Directeur proposé par le Président ?

Résultat : 20 voix pour / 7 voix contre / 12 abstentions

La proposition est adoptée à la majorité.

Le Présent propose un nouveau Bureau Directeur resserré à cinq membres (7 membres avec les athlètes de Haut niveau), dans la composition suivante :

- Président : Monsieur Hassane Sadok
- Secrétaire Générale - Vice-présidente en charge des Ressources Humaines : Madame Sybille Forca ;
- Trésorière Générale - Vice présidente en charge des disciplines associées : Madame Isabelle Luron ;
- Vice-Président en charge du développement sportif : M. Philippe Bernard ;
- Vice-Président en charge du Haut-Niveau : M. Pascal Gentil.

Texte mis au vote : Approuvez-vous la nouvelle proposition du bureau ?

Résultat : 20 voix pour / 4 voix contre / 5 abstentions

La proposition est adoptée à la majorité.

10. Organigramme de la DTN

Point reporté en l'absence du DTN, M. Patrick Rosso.

11. Point sur le déménagement du siège et la réorganisation de l'équipe salariée

Le déménagement du siège Lyonnais est acté ; la résiliation du bail en cours a été engagée. Une réunion d'accompagnement s'est tenue à Lyon afin d'informer et d'accompagner l'équipe salariée dans cette transition.

Sur le plan des ressources humaines, deux départs à la retraite sont annoncés : celui de Madame Nora BOUTERRA, prévu dans le courant de l'année, et celui de Madame Laurence POLESEL, sans prolongation d'activité. Le recrutement visant au remplacement de Madame POLESEL est lancé.

Ce point est présenté pour information, sans vote.

12. Sécuriser les pratiques : Déclaration d'intérêts et Signalement

Le Comité d'Éthique propose d'anticiper et de structurer la gestion des conflits d'intérêts au sein des instances fédérales, pour compléter l'obligation de déport prévue dans les statuts. Il est proposé la mise en place d'un formulaire sécurisé de déclaration d'intérêts pour les membres du Comité Directeur, des commissions de discipline et de la CSDGE.

Proposition d'étendre ce formulaire aux membres à la DTN.

Texte mis au vote : Approuvez-vous le dispositif de prévention des conflits d'intérêts?

Résultat : 21 voix pour / 8 abstentions

La proposition est adoptée à la majorité.

Par ailleurs, le Comité Directeur prend acte d'une augmentation des signalements portant notamment sur les grades, les contournements de licences et de passeports, ainsi que sur des situations de conflits d'intérêts.

Des propositions de renforcement du dispositif (vérifications ciblées, contrôles de clubs, régularisations) sont présentées ; leur adoption est reportée dans l'attente de précisions écrites complémentaires.

13. Règlement disciplinaire

Une version amendée du règlement disciplinaire, présentée une première fois en novembre, intègre de nouveaux amendements. Cette nouvelle version sera adressée aux membres avant la prochaine réunion, pour relecture, en vue d'un vote lors du prochain Comité Directeur.

Ce point est présenté pour information, sans vote.

14. Questions diverses

Validation et publication des procès-verbaux : il est rappelé qu'une norme de validation impose un vote sur un texte identique pour l'ensemble des membres. Il est décidé que le premier point de l'ordre du jour sera consacré à la validation du procès-verbal de la séance précédente. Le procès-verbal de la présente réunion sera adressé aux membres dans un délai raisonnable.

Le débat relatif au procès-verbal du 25 mai 2025 est inscrit à l'ordre du jour du prochain Comité Directeur.

Fait à Paris, le 27 juin 2026

Le Président

M. Hassane SADOK

La Secrétaire Générale

Mme Sybille FORCA